

QUELQUES MOTS SUR LES ÉCHANGES ET FORMATIONS À L'ÉTRANGER

Une séance d'information sur les possibilités d'échanges et de formations à l'étranger pour les magistrats a été organisée le 2 mars 2011 par l'IFJ (Institut de Formation Judiciaire - www.lgo-iffibe).

J'en retiens notamment ce qui suit.

Des stages à l'étranger pour magistrats sont à nouveau organisés par l'IFJ avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin pour *"leur permettre de s'inspirer d'expériences étrangères pour tenter de répondre aux problèmes rencontrés dans le cadre de leur pratique en Belgique"*. Le stage, d'une durée de 70 à 90 jours, consiste principalement en la visite d'institutions et la rencontre de personnes-clés dans le pays choisi. La mise sur pied du projet se fait par le candidat. La sélection a lieu sur base des dossiers de candidature. Une connaissance suffisante de la langue du pays où a lieu le stage est nécessaire.

Le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ - www.eijn.eu), dont l'IFJ fait partie avec de nombreuses institutions et écoles chargées de la formation des magistrats dans les pays membres de l'Union européenne, a pour objectif de *"favoriser l'émergence d'une véritable culture judiciaire européenne et promouvoir la reconnaissance mutuelle des décisions de justice"*. Le REFJ a mis au point un programme d'échange qui s'adresse aux magistrats européens et propose des stages individuels ou collectifs, de courte et de longue durée. L'appel à candidatures est fait chaque année sur le site du REFJ, généralement pendant le dernier trimestre de l'année. Les rapports de ceux qui ont bénéficié du programme d'échange sont disponibles sur le site.

Le REFJ a également développé le *"concours THEMIS"* qui s'adresse aux stagiaires judiciaires de tous les pays membres du REFJ et leur propose, après sélection des candidats, de s'affronter par équipes de 3 futurs magistrats autour de 4 thèmes: la coopération internationale en matière pénale et en matière civile, l'interprétation et l'application des articles 5 et 6 de la CEDH et l'éthique et la déontologie des magistrats. Le formulaire de candidature disponible sur le site devait être envoyé pour le 11 mars pour la participation au concours 2011.

Bon voyage!

Anne-Sophie Favart